

Le salarié ayant souscrit un abonnement peut demander à bénéficier d'une prise en charge partielle de ses frais de transport. **Le dossier sera à transmettre, par scan (format PDF) ou par courrier postal au service paye avec :**

- . Ce formulaire complété et signé
- . La copie de votre attestation d'abonnement annuel Imagine' R
- . La copie de votre Pass navigo avec les justificatifs mensuels à envoyer tous les mois

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT AED en Préprofessionnalisation

2026-2027

NOM :

PRENOM :

N° INSEE (sécurité sociale) :

QUESTIONNAIRE A COMPLETER PAR L'AGENT

DOMICILE HABITUEL

N° RUE :

COMMUNE : CP

LIEU DE TRAVAIL

N° RUE :

COMMUNE : CP

ARRET, STATION ou GARE DESSERVANT :

Votre domicile :

Votre lieu de travail :

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE SITUATION

☐ Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.

☐ Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.

☐ SEMAINE

NAVIGO :

☐ MOIS

☐ ANNUEL

ZONES : de à

AUTRE : ☐ ABONNEMENTS – MONTANT A PAYER. €

(Fréquence, Annuelys, service public de location de vélos...)

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ; - que je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;

- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.

A, le

SIGNATURE DE L'AGENT

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire des sanctions pénales (loi n° 68 490 du 31 juillet 1968).

JUSTIFICATIFS TRANSPORT (autres qu'annuels : hebdomadaires et mensuels à agraffer)

Année scolaire 2025-2026

NOM :

PRENOM :

N° INSEE (sécurité sociale) :

*les tickets à l'unité (pass easy ou Liberté+) ne sont pas remboursables.

*les coupons hebdomadaires sont bien partiellement remboursés.

L'absence d'envoi de ces pièces justificatives entraînera la suspension du remboursement.